AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL
15 F.

Bulletin n° 53 - FEVRIER 1965 - 9 Février 1965

LES TRAITEMENTS D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

Ces traitements ont pour but :

- De nettoyer les arbres : destruction des mousses et des lichens,
- De lutter dans une certaine mesure contre insectes et acariens hivernant à l'état d'oeufs entre autres : pucerons, psylles, cheimatobies, araignées rouges, et contre les cochenilles.

Par conséquent, ces traitements s'imposent chaque fois qu'il s'agit de vergers négligés, ou lorsqu'une attaque sévère d'un de ces parasites a été constatée l'année précédente.

Le choix du produit sera fonction du but à atteindre. On utilisera :

- Contre les oeufs d'insectes et pour éliminer mousses, lichens ...... Huiles d'anthracène,
  - à la dose de 6 à 7 1.5 de produit commercial.
- Contre les oeufs d'insectes : .... Colorants nitrés,
  - à la dose de 600 grammes de matière active par hectolitre d'eau.
- Contre les cochenilles : .... Huiles blanches,
  - à la dose de 3 à 4 l. de produit commercial.
- Contre les oeufs d'insectes et les cochenilles : .... Huiles jaunes - Oléoparathions - Oléomalathions
  - Huiles jaunes : 2 à 3 l. de produit commercial par hectolitre d'eau,
  - Oléoparathions : 1 1.5 de produit commercial par hectolitre d'eau
  - Oléomalathions : 3 l. de produit commercial par hectolitre d'eau.

Sur les arbres à noyaux et si l'on utilise des huiles, les doses devront être réduites de moitié.

Signalons que d'une façon générale, les formes hivernantes des parasites sont plus sensibles à l'action des pesticides quand leur évolution est amorcée, c'est-à-dire lorsqu'on se trouve près du débourrement ou au moment du débourrement.

Les conditions d'application sont les suivantes :

La pulvérisation doit avoir lieu pendant le repos complet de la végétation, cependant en ce qui concerne les oléoparathions et olécmalathions, ces deux produits peuvent être utilisés jusqu'à l'éclatement des premières écailles des bourgeons. Appliqués à cette époque, ces pesticides auront dans une certaine mesure une action contre les formes hivernantes adultes de certains insectes et acariens.

On utilisera de préférence un pulvérisateur à forte pression muni de lances permettant ainsi un lessivage complet de l'arbre.

Enfin, le traitement ne devra pas être effectué par grand vent ou pendant une période de gel et il est recommandé de procéder au préalable à un nettoyage des arbres (enlèvement des fruits momifiés, des rameaux oïdiés, des chancres, etc...).

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

H. SOULIE.

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.